

Evaluateur externe certifié des établissements socio et médico-sociaux

PROGRAMME DE LA FORMATION

Novembre 2011 – Mai 2012

PROGRAMME DE LA FORMATION

Novembre 2011 – Mai 2012

L'article 312-8 du Code de l'action sociale et des familles pose l'obligation, pour les établissements et services, de faire « procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent par un organisme extérieur ».

Les organismes habilités à y procéder doivent respecter un cahier des charges fixé par décret ».

Le décret n° 2007-975 du 15 mai 2007, relatif à l'évaluation, précise que les évaluateurs devront satisfaire à certains critères de compétences, attestés notamment par :

- « Une formation aux méthodes évaluatives s'appuyant sur celles existant en matière d'évaluation des politiques publiques et comportant une méthodologie d'analyse pluridimensionnelle, globale, utilisant différents supports ».
- « Des connaissances actualisées et spécifiques dans le domaine de l'action sociale, portant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées, sur les orientations générales des politiques de l'action sociale et sur les dispositifs. »

• OBJECTIFS

A l'issue de la formation les participants seront capables de :

- mettre en œuvre les principes méthodologiques de l'évaluation d'une politique publique dans le cadre de l'évaluation d'un projet d'établissement ou de service
- décliner opérationnellement l'objectif assigné à l'évaluateur externe de « porter une appréciation globale » sur un projet d'établissement ou un projet de service
- identifier les « bonnes pratiques professionnelles » qui entrent dans le champ de l'évaluation sociale et médico-sociale
- élaborer un questionnaire évaluatif centré sur les hypothèses ou les questions susceptibles d'être posés par l'établissement ou le service
- formaliser un projet évaluatif en concertation avec l'établissement ou le service
- planifier et mettre en œuvre la démarche d'évaluation externe*
- rédiger le rapport d'évaluation externe

• PUBLICS

Directeurs généraux, directeurs d'établissement, médecins coordonnateurs, Cadres et administrateurs d'associations du secteur social et médico-social.

Conditions d'accès :

- Etre détenteur d'un diplôme de niveau I
- Avoir au moins 3 années d'expérience dans l'une des fonctions citées ci-dessus.
- Produire une note précisant la façon dont le candidat envisage la fonction d'évaluateur externe.

Groupe limité à 12 participants

• CONTENUS

5 modules de 2 journées en centre de formation et 1 module stage pratique de 2 journées.

Module 1 – 2 jours : Le cadre légal, réglementaire et méthodologique de l'évaluation sociale et médico-sociale

La mise en oeuvre de l'évaluation externe exige une connaissance précise du cadre dans lequel se déploient aujourd'hui les politiques publiques, en particulier dans le champ social et médico-social.

Thèmes développés :

JOUR 1

- L'évaluation dans les politiques publiques : bref historique, généralisation de l'évaluation.
- Le cadre légal et réglementaire de l'évaluation sociale et médico-sociale : l'article 312-8 du Code de l'action sociale et des familles et le décret 2007-975 du 15 mai 2007. Mise en perspective des textes relatifs à l'évaluation sociale et médico-sociale.
- L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux (ANESM).
- Les principes méthodologiques au fondement de l'évaluation sociale et médico-sociale.

JOUR 2

- Engagement et responsabilité de l'évaluateur externe.
- Engagement vis-à-vis de l'établissement : enquête ANESM sur les attentes des autorités de contrôle (Intervention d'un représentant des autorités de contrôle (DDASS, CG)).
- Responsabilité juridique.
- Les textes réglementaires autant de contraintes pour les établissements.
- Les enjeux par secteur (exclusion, protection de l'enfance, handicap et personnes âgées).
- Les textes organisateurs selon les établissements et les services.
- Elaboration d'un guide des textes de référence et de leur hiérarchie.
- Techniques de veille et de mise à jour.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la session, les participants seront en capacité de :

- Identifier le cadre légal et réglementaire qui organise l'évaluation dans les établissements et les services sociaux et médico-sociaux
- Acquérir les connaissances en matière de contraintes réglementaires et mesurer les obligations de l'évaluateur externe
- Appréhender et différencier les notions de « bonnes pratiques professionnelles » et de conformité réglementaire
- Maîtriser les principes des démarches qualité (certification ISO et certification hospitalière) et la méthodologie d'évaluation des politiques publiques

Dates : 22 ET 23 novembre 2011

Module 2 – 2 jours : L'évaluation d'un projet d'établissement ou d'un projet de service

En fixant à l'évaluateur externe l'objectif de porter une appréciation globale sur le projet d'établissement ou de service, le législateur inscrit la méthodologie d'évaluation des politiques publiques au coeur du processus évaluatif.

Thèmes développés :

JOUR 1

- Le projet d'établissement ou projet de service dans le code de l'action sociale et des familles.
- L'évaluation du projet dans le cadre du décret 2007-975 du 15 mai 2007 ou l'application de la méthode d'évaluation d'une politique publique à l'évaluation d'un projet d'établissement ou projet de service
- La construction du questionnement évaluatif ou référentiel d'évaluation d'un projet d'établissement ou de service.

JOUR 2

- La formalisation des hypothèses lors de l'élaboration du projet évaluatif en concertation avec l'établissement ou le service.
- L'évaluation « des effets obtenus, voulus ou non voulus, positifs ou négatifs » et l'analyse des « mécanismes d'action » d'un processus ou d'une activité.
- L'élaboration « des propositions et/ou préconisations ».
- L'évaluation sociale et médico-sociale comme moyen de « défense » et/ou de valorisation du projet d'établissement ou projet de service.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la session, les participants seront en capacité de :

- Mettre en oeuvre les principes méthodologiques d'évaluation d'une politique publique dans le cadre de l'évaluation d'un projet d'établissement ou de service
- Décliner opérationnellement l'objectif assigné à l'évaluateur externe de « porter une appréciation globale » sur un projet d'établissement ou un projet de service
- Elaborer un questionnement évaluatif centré sur les hypothèses ou les questions susceptibles d'être posées par l'établissement ou le service

Dates : 19 et 20 Janvier 2012

Module 3 – 2 jours : L'évaluation des « bonnes pratiques professionnelles » à travers l'examen de certaines thématiques spécifiques

L'article 312-8 du CASF a posé l'obligation d'une évaluation « au regard de procédures, références et recommandations de bonnes pratiques professionnelles ». Le décret 2007-975 précise quant à lui les thématiques sur lesquelles doit porter l'évaluation externe.

Thèmes développés :

JOUR 1

- Les « bonnes pratiques professionnelles », objets de l'évaluation sociale et médico-sociale.
- Méthodologie d'évaluation des « bonnes pratiques professionnelles ».
- L'utilisation d'un référentiel de bonnes pratiques dans le cadre d'une démarche d'évaluation et d'amélioration continue.
- La gestion documentaire d'un établissement ou d'un service.

JOUR 2

- Les recommandations de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux – ANESM.
- L'évaluation des modalités de mise en oeuvre d'une démarche d'évaluation interne.
- L'évaluation de l'implication des professionnels et des usagers dans la démarche d'évaluation interne.
- Elaboration d'un questionnaire évaluatif ou référentiel d'évaluation des bonnes pratiques recommandées par l'ANESM et mise en oeuvre par l'établissement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la session, les participants seront en capacité de :

- Identifier les « bonnes pratiques professionnelles » qui entrent dans le champ de l'évaluation sociale et médico-sociale
- Maîtriser la démarche de construction d'un questionnaire évaluatif centré sur l'évaluation des bonnes pratiques professionnelles
- Porter une appréciation sur la démarche d'évaluation interne et d'amélioration continue conduite par l'établissement ou le service

Dates : 16 et 17 Février 2012

Module 4 – 2 jours : La démarche d'évaluation externe

L'évaluateur doit procéder selon un mode opératoire bien établi et respectueux des principes déontologiques de l'audit externe. La démarche doit satisfaire également aux exigences formulées dans le décret 2007-975.

Thèmes développés :

JOUR 1

- L'engagement dans la procédure d'évaluation externe et l'établissement du contrat définissant le cadre général de l'évaluation.
- Les étapes de la procédure d'évaluation externe
 - La formalisation du projet évaluatif
 - Le recueil de données (analyse documentaire, observation, entretiens individuels et collectifs)
 - L'analyse des données recueillies et la synthèse
 - La transmission des résultats.
- L'élaboration du questionnaire évaluatif et la formalisation du programme d'évaluation externe (plan d'évaluation).

JOUR 2

- La méthode générale de conduite d'une évaluation externe et la posture de l'évaluateur externe.
- Le processus d'élaboration du rapport d'évaluation externe.
- La restitution des résultats de l'évaluation externe et la transmission du rapport à l'organisme gestionnaire.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la session, les participants seront en capacité de :

- Formaliser un projet évaluatif en concertation avec l'établissement ou le service
- D'élaborer un questionnaire évaluatif en cohérence avec le projet de l'établissement ou du service
- Maîtriser les étapes de la démarche d'évaluation externe
- Elaborer le plan pour la rédaction du rapport d'évaluation externe

Dates : 13 et 14 Mars 2012

Module 5 – Stage pratique (14 heures)

Ce module est conçu et mis en oeuvre pour permettre à chaque participant de conduire tout ou partie d'une évaluation externe. Le travail est mené en binôme ou en groupe de trois au sein d'un établissement ou d'un service partenaire.

Dates : à définir en Avril 2012

Module 6 – 2 jours : Synthèse de stage

Le dernier module est consacré à la présentation, par les participants, de l'évaluation conduite durant l'intersession et aux ajustements ou mesures correctives liés à l'expérimentation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la session, les participants seront en capacité de pouvoir :

- Conduire l'évaluation d'un projet d'établissement ou projet de service dans le respect des exigences formalisées dans le décret 2007-975 du 15 mai 2007
- Rédiger un rapport d'évaluation externe
- Présenter les résultats de l'évaluation à l'organisme gestionnaire et/ou à l'établissement ou au service

Dates : 22 et 23 Mai 2012

Calendrier

modules	dates	Intitulés des modules
1	22-23 novembre 2011	le cadre légal, réglementaire et méthodologique de l'évaluation sociale et médico-social
2	19 et 20 Janvier 2012	l'évaluation d'un projet d'établissement ou d'un projet de service
3	16 et 17 Février 2012	l'évaluation des « bonnes pratiques professionnelles » à travers l'examen de certaines thématiques spécifiques
4	13 et 14 Mars 2012	la démarche d'évaluation externe
5	Avril 2012	stage pratique d'évaluation en ESMS
6	22 et 23 Mai 2012	synthèse du stage

Conditions et modalités d'inscription

Date limite d'inscription : 15 jours avant le démarrage de l'action

Nombre minimum de participants : 6 à l'ouverture de la session

Formulaire d'inscription sur www.erasme.fr

Les justificatifs attestant que le participant remplit les conditions d'accès à la formation devront être fournis avec le formulaire d'inscription.

- Copie diplôme niveau I
- Certificat de travail justifiant de 3 années d'expérience sur un poste de directeur, ou médecin coordonnateur ou cadre d'un établissement social ou médico-social.
- Note de une à deux pages, précisant la façon dont est envisagée la fonction d'évaluateur.

Lieu de la formation :

Centre Régional de Formation aux Métiers du Social – ERASME
California, 1244, rue l'occitane, hall C
31670 LABEGE